



Communiqué de presse - 22 septembre 2024 - Collectif défendons lamanon

A Lamanon, 10 silos sont désormais érigés en face du petit Luberon et des Alpilles, au sein du Parc Naturel Régional des Alpilles, en zone Natura 2000, à 100 m des premières habitations.

L'installation classée ICPE de l'usine à bitume à chaud (au sein de Lamanon depuis le 05/08/2024), se prépare à produire, dans la minute où une décision préfectorale le lui permettrait, alors que la mairie de Lamanon a déclaré officiellement y être opposée.

La consultation publique organisée par le Préfet des Bouches du Rhône prendra fin le 26/09/2024.

En conséquence, le Collectif Défendons Lamanon, fermement opposé à cette activité, demande aux pouvoirs publics :

1. Une redéfinition de l'acronyme ICPE (Installation Classées pour la Protection de

l'Environnement) en Installation à Caractère Polluant pour l'Environnement.

2. L'ouverture d'une enquête publique concernant l'installation d'une usine à enrobé sur la Commune de Lamanon.

3. Un soutien des communes environnantes, ainsi que du Parc Naturel Régional des Alpilles.

4. L'organisation d'assises nationales afin de créer une Commission paritaire, décisionnaire de l'identification et de l'attribution de sites définitifs et appropriés à l'accueil des centrales à enrobé.

5. Qu'en l'absence de l'organisation d'assises, le Collectif Défendons Lamanon demandera la création d'un fond d'indemnisation national financé par les ICPE et industries polluantes.

6. Le capotage intégral systématique des sites industriels à l'instar de l'Allemagne, ainsi que l'éloignement de ce type d'industrie à au moins 5 kms des premières habitations.

7. Demande la renaturation immédiate de la zone du Deven à Lamanon, par Vinci Autoroutes à l'image des actions déjà entreprises dans le cadre de son plan Ambition Environnement 2030.

De plus, le Collectif Défendons Lamanon rappelle :

- Qu'une explosion s'est produite sur le site de Lamanon lors de la dernière exploitation du site en avril 2010 ([source en open Data - Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles](#)).

- Que lors de la réunion d'information du 01/08/2024, il a été déclaré que **la concession d'exploitation du site du Deven était de 3 années**, et qu'à l'issue du chantier de réfection de la portion d'autoroute située entre Sénas et Avignon sud, **le site serait appelé à resservir**.

En outre, le collectif Défendons Lamanon ne participera à aucune information dispensée par les détenteurs d'enjeux, compte tenu que le dossier est consultable sur le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône et en mairie de Lamanon jusqu'à la fin de la consultation publique.

Enfin, le collectif Défendons Lamanon se réservera le droit de contester auprès des instances appropriées, une décision qui s'avèrera favorable à l'enregistrement de cette ICPE, et donc au démarrage de la production de bitume. Nous annonçons également qu'une manifestation sera prochainement organisée.

PETITION - SIGNATAIRES A CE JOUR : 26 000